

PROCEDURES

4. As soon as the approved Reference Levels are conveyed by MCBA to the various branches, the AMAs and branch/division financial advisors must provide Responsibility Centre (RC)/Mission allocations to MFR for input into FINEX.

5. The initial RC/Mission budgets should be allocated by Code Vote (CV) and add up to Reference Levels provided by MCBA (see below for a suggested format for submission of figures to MFR).

6. MFR will input RC/Mission budgets into FINEX by Code Vote/Reporting Object (RO) as follows: CV 014, 050, 314, and 350 - to RO 88; CV 015 and 315 - to RO 04; and CV 017 and 317 - to RO 02. Budget allocations for FMOs and MFNXs (Mission Finex Sites) will be input to RO 88 for all Code Votes.

7. AMAs, FMOs, MFNXs, and branch/division financial advisors must transfer amounts in RO 88 to the proper RO(s) within five (5) working days following input by MFR.

8. Each RC may reallocate funds to lower level cost centres and projects through FINEX. AMAs will allocate mission budgets to the appropriate ROs (with the exception of FMOs and MFNXs) and will advise the Missions by telex.

PROCÉDURES

4. Dès que MCBA aura communiqué les niveaux de référence aux divers secteurs, les conseillers administratifs régionaux (CAR) et les conseillers financiers des secteurs et directions devront indiquer à MFR les affectations par centre de responsabilité(CR)/ mission pour qu'elles soient inscrites dans le FINEX.

5. Les budgets initiaux des CR et des missions devraient être accordés par numéro de crédit (NC) et s'ajouter à la répartition des ressources fixée par MCBA (voir ci-dessous pour une présentation suggérée des données à MFR).

6. MFR inscrira les budgets des CR et des missions dans le FINEX selon le numéro de crédit/l'article de rapport (ARTRAP): NC 014, 050, 314 et 350 à l'ARTRAP 88; NC 015 et 315 à l'ARTRAP 04; et les NC 017 et 317 à l'ARTRAP 02. Les affectations budgétaires pour les fonctionnaires des finances et les missions dotées du FINEX (MFNX) seront inscrites à l'ARTRAP 88 pour tous les numéros de crédit.

7. Les CAR, fonctionnaires des finances et les MFNX ainsi que les fonctionnaires des finances des secteurs et des directions doivent transférer les sommes prévues à l'ARTRAP 88 à l'ARTRAP approprié dans les 5 jours après l'inscription par MFR.

8. Chaque CR peut réaffecter les crédits reçus aux centres de coûts de moindre niveau et projets directement au moyen du FINEX. Les CAR attribueront les budgets des missions à l'ARTRAP approprié (sauf pour les fonctionnaires des finances et les MFNX) et aviseront les missions par télex.